

## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE 25 MARS 2024, 20H00

AVIS PUBLIC, est par la présente donné, par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le lundi 25 mars 2024, à 20h00, à La Chapelle, située au 364 rue St-Joseph, à Laurier-Station.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. **Ouverture de séance**
2. **Validation de l'avis de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Administration**
  - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
  - 4.2. Adoption / Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussées
  - 4.3. Avis de motion / Règlement 09-24 / Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
  - 4.4. Adoption / Projet de règlement 09-24 / Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
  - 4.5. Promesse de vente et d'achat / Lot 6 564 438 / 377, rue des Érables
  - 4.6. Octroi de contrat / Gré à gré / Arpéo arpenteur-géomètre inc. / Services professionnels / Arpentage / Projet de développement résidentiel « *La Clé des champs* »
5. **Période de questions**
6. **Levée de la séance**

Donné à Laurier-Station, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.



Stéphane Dion  
Greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné **STÉPHANE DION**, greffier-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant à Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Site internet de la Municipalité
- Babillard prévu à cet effet

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.



Stéphane Dion  
Greffier-trésorier